

Le service de la vie scolaire

L'équipe de vie scolaire est composée d'un conseiller principal d'éducation et de plusieurs assistants d'éducation. Sous son autorité, ils doivent accueillir les élèves dans l'établissement, veiller à leur sécurité, être à leur écoute et contribuer au suivi individualisé de l'élève. Ils ont en charge l'organisation et la surveillance des permanences, de la circulation au sein du collège, et globalement de la vie collective en dehors des heures de cours (Récréations, pause méridienne, surveillance de la salle de restauration, etc.).

Ce service assure un suivi quotidien des élèves en effectuant le contrôle des absences, retards, de l'assiduité en cours, l'évacuation des élèves malades lorsque l'infirmière est absente, le contrôle de l'application des punitions et des sanctions.

Ses rôles de socialisation (Apprentissage du respect des autres et du savoir être dans la vie collective) et de responsabilisation de l'élève sont primordiaux et s'inscrivent dans les objectifs du projet d'établissement.

Le service « Vie Scolaire » est un relais fondamental entre les élèves, les familles et les membres de l'équipe éducative. C'est aussi un service qui veille à la bonne application des règles communes définies par le règlement intérieur.

